# RÈGLEMENT PARTENAIRES Sportifs en Équipe de France





# **Domaine d'application:**

Le présent règlement s'applique à tous les sportifs en Equipe de France dans les disciplines Olympiques et Paralympique : Sprint, Slalom, et Paracanoë et les disciplines de Haut Niveau Ministériel : Descente, Freestyle et Kayak-Polo.

Ce règlement est placé en annexe de la convention SHN et est accepté dès signature de cette dernière.

# **Contrôle des espaces :**

Le contrôle du bon respect de ce règlement est sous la responsabilité des managers et head coaches des Equipes de France des disciplines concernées et sous l'égide du Directeur Technique National.

# **Sanctions:**

Dans le cas du non respect de ce présent règlement, le sportif concerné pourra être exclu de l'action.

En cas de faute aggravée, le Directeur Technique National peut saisir la Commission de Discipline de la FFCK.



# TAILLE MAX DES AUTOCOLLANTS PARTENAIRES :

- Carrée :

7 x 7 cm 15 x 15 cm

Rectangulaire :

7 x 10 cm 10 x 20 cm

## **Domaine d'application:**

Les sportifs peuvent s'associer aux partenaires privés qu'ils souhaitent (hors tabac / boissons alcoolisées) :

- Lors des compétitions, stages, déplacements où ils représentent l'équipe de France mais sur des zones définies dans ce document (casque, pagaie et bateau);
- Hors représentation de l'équipe de France, ils n'ont pas de contraintes partenaires (compétitions clubs ou entrainements libres par exemple).

### Clauses de non concurrence :

Si un partenariat personnel est conclu entre un sportif et un partenaire concurrent aux partenaires de la FFCK : Banque, Assurance, Electricité, Eau, Vestimentaire, le sportif doit obtenir l'autorisation écrite du Directeur Technique National de la FFCK pour apposer ce partenaire sur les espaces personnels.

### **Accompagnement:**

Le service partenariat se tient à disposition des sportifs pour les accompagner dans la création d'un dossier partenaire / relecture des conventions / convention type ...

Contacts en fin de document.

# RÈGLEMENT --VESTIMENTAIRE ET MATERIEL

# Tenue technique:







Matériel technique :







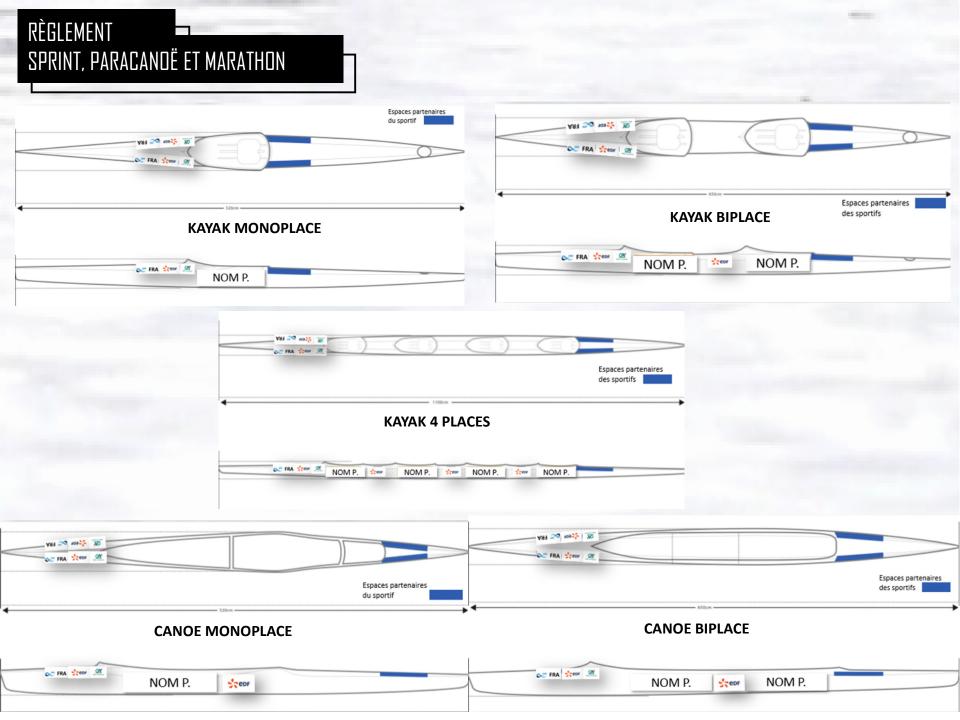


# Tenue protocolaire :

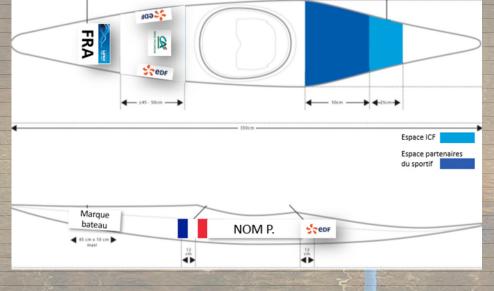


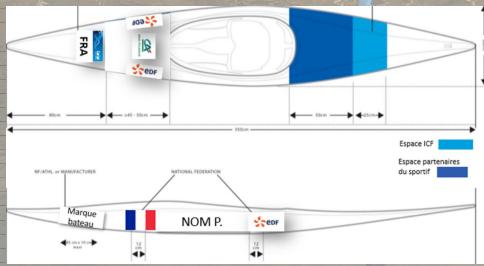






# RÈGLEMENT - SLALOM ET KAYAK CROSS





# **KAYAK MONOPLACE**

# CANOË MONOPLACE





Espace partenaires du sportif



MONOPLACE







**BIPLACE** 



RÈGLEMENT **----**Kayak- Polo









### **Contacts:**

Edgar CIULLA - Chargé des partenariats eciulla@ffck.org / 06 06 99 80 89